

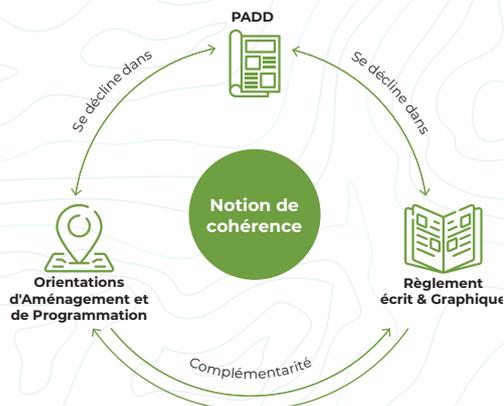
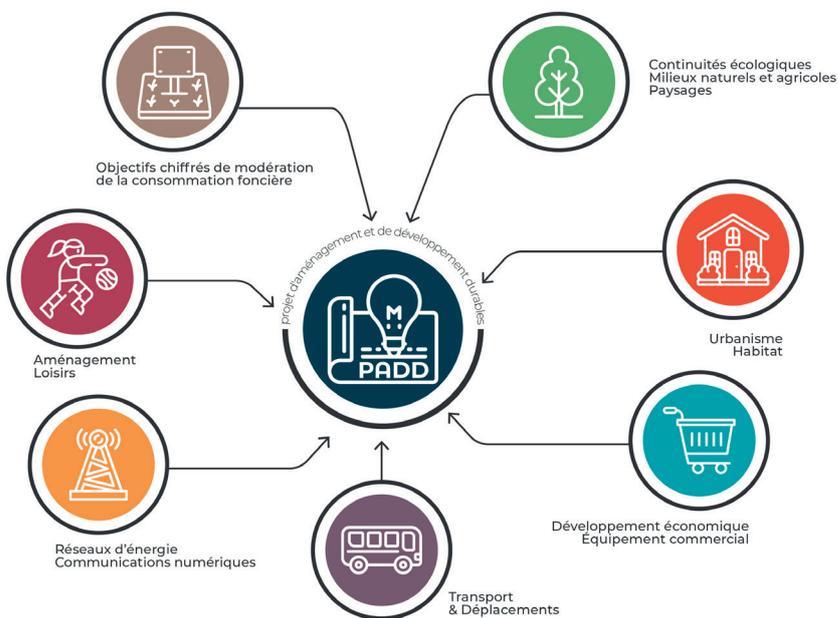
QU'EST CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

#thématique | FEVRIER 2023

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une fois finalisé, sera la référence pour délivrer les permis d'aménager, de construire ou encore les déclarations préalables, sur les 47 communes du territoire. Le PADD constitue la clé de voûte du PLUi. Il exprime les grandes orientations pour le territoire et la prochaine décennie sur lesquelles la Communauté de communes de Mad & Moselle et les communes souhaitent s'engager.

A partir du PADD se déclinent les pièces réglementaires du PLUi (règlement graphique & écrit, orientations d'aménagement et de programmation) qui guideront, au quotidien, les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement, etc.

Les choix d'aménagement retenus par les élus s'inscrivent dans un cadre légal, fixé dans le Code de l'urbanisme, et ils répondent aux dispositions réglementaires locales, formalisées dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM)



«Une terre fertile et accueillante, ouverte à haut niveau de services, véritable jardin des métropoles, au cœur du Parc naturel régional de Lorraine».

Se résume ici l'ambition globale du territoire de Mad & Moselle, auquel le PLUi doit donner corps. Les orientations générales du PADD décrites ci-après concourent pleinement à cette ambition.

LE PADD DE MAD & MOSELLE > UN DOCUMENT STRUCTURÉ EN 3 AMBITIONS ET 12 ORIENTATIONS

AMBITION

1

Paysages naturels & bâtis

AMBITION

2

Habitants & usagers

AMBITION

3

Ressources & sites stratégiques

AMBITION

1

Paysages naturels & bâtis

ORIENTATION 1 : PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET STRATÉGIQUES

- ◇ Porter une attention particulière sur les réservoirs de biodiversité, espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée
- ◇ Assurer la fonctionnalité de la trame bleue



Affirmer la reconnaissance des paysages et espaces naturels les plus caractéristiques de Mad & Moselle, et veiller au bon fonctionnement du réseau hydrographique.

ORIENTATION 3 : RECONNAÎTRE ET VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER LOCAL

- ◇ Guider les choix d'aménagement afin de protéger les sites et éléments de paysages
- ◇ Garantir la protection du patrimoine bâti, remarquable et vernaculaire

ORIENTATION 2 : PROTÉGER ET RESTAURER DES MILIEUX COMPOSANT LA TRAME ÉCOLOGIQUE

- ◇ Maintenir les richesses écologiques des milieux agricoles : haies, vergers, prairies, etc.
- ◇ Restaurer des milieux thermophiles : réouverture et reconquête d'espaces de coteau identifiés, protection des pelouses calcaires, etc.
- ◇ Favoriser la biodiversité à travers les villages et les tissus urbains

ORIENTATION 4 : CONTENIR ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- ◇ Préserver la ressource en eau et s'adapter aux épisodes de sécheresse
- ◇ Limiter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances : inondations, mouvements de terrain, risques industriels
- ◇ Assurer la performance environnementale et le confort du bâti : bioclimatisme, gestion des eaux pluviales et des déchets, végétalisation, etc.

AMBITION

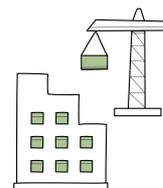
2

Habitants & usagers

ORIENTATION 5 : ASSURER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DE MAD & MOSELLE

- ◇ Produire des logements en cohérence avec l'armature urbaine
- ◇ Créer une offre de logements diversifiée: logements adaptés aux seniors, habitat groupé, collectif et pavillons, etc.

Permettre la réalisation d'environ 80 nouveaux logements/an sur la période 2015-2032. Cette ambition intègre les logements déjà créés depuis 2015



ORIENTATION 6 : MODÉRER LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET ŒUVRER À LA QUALITÉ DU CADRE DU VIE

- ◇ Limiter les prélèvements fonciers en extension urbaine (Des besoins de création de logements en extension urbaine évalués à 40 hectares maximum pour la période 2015 – 2032, soit 18 années)
- ◇ Concilier densité et qualité des projets urbains
- ◇ Créer des habitations contemporaines tout en conservant l'identité territoriale : usoirs, organisation urbaine, ambiances villageoises, etc.

ORIENTATION 7 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ VERS LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- ◇ Adapter l'offre d'équipements du territoire pour accompagner les évolutions de population

ORIENTATION 8 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE

- ◇ Favoriser les modes actifs : maillage de liaisons douces entre les villages proches, entre hameaux et villages, et vers les pôles du territoire
- ◇ Conforter les alternatives aux véhicules individuels
- ◇ Concilier développement de l'habitat et besoins en stationnement

Accueillir sur le territoire des habitants aux profils, aux besoins et aux aspirations divers, tout en leur permettant de rester sur le long terme.

Assurer l'intégration des nouvelles constructions dans les paysages qu'ils vont faire évoluer



AMBITION

3

Ressources & sites stratégiques

ORIENTATION 9 : MAINTENIR LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS

- ◇ Assurer la pérennité et les perspectives de développement de l'économie agricole du territoire

- ◇ Valoriser une diversité de cultures et de paysages liés
- ◇ Coupler les approches paysagères et agricoles

Maintenir des activités dites de proximité – artisanat et commerce notamment – qui donnent leur vitalité aux bourgs et villages du territoire.

ORIENTATION 11 : AFFIRMER LES SITES ÉCONOMIQUES MOTEURS ET DE PROXIMITÉ

- ◇ Accompagner le maintien et le développement des pôles économiques majeurs : Actisud et aérodrome de Chambley
- ◇ Favoriser un tissu économique équilibré à travers Mad & Moselle
- ◇ Préserver les équilibres commerciaux du territoire

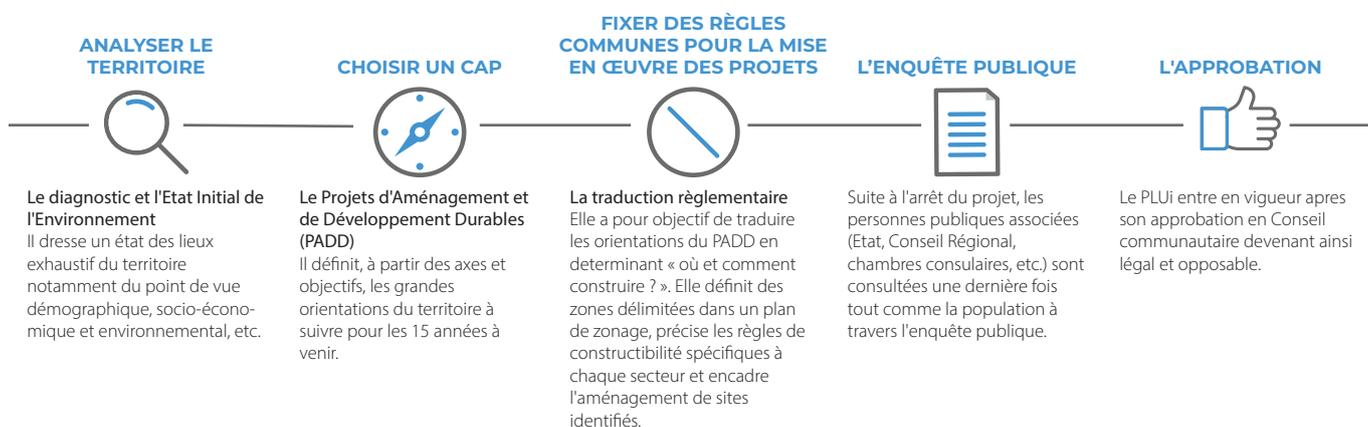
ORIENTATION 10 : RENFORCER LES AMÉNAGEMENTS DEDIES AU TOURISME



ORIENTATION 12 : RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES : DÉPLOYER DES MOYENS DE PRODUCTION

- ◇ Favoriser et accompagner la production d'énergie renouvelable, dans les secteurs favorables à faibles impacts environnementaux

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLUI



COMMENT CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DU PLUI ?

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Mad & Moselle repose sur une concertation permanente avec la population :

- ◇ Balades paysagères, recueil de paroles, ateliers, etc.
- ◇ Organisation d'une exposition temporaire sur le projet de PLUi
- ◇ Diffusion de livrets synthétiques (Illustration > panneaux expos)
- ◇ Réunions publiques par secteur

En parallèle de toute la phase d'élaboration, des registres de concertation sont mis à votre disposition dans toutes les communes du territoire et au siège de la Communauté de communes Mad & Moselle à Thiau-court-Regniéville jusqu'à « l'arrêt du projet de PLUi » en conseil communautaire. Après, cet arrêt vous pourrez faire part de vos remarques sur le projet grâce à une enquête publique qui sera organisée en 2024.

© Crédits photos : CCM&M et AGURAM